

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016**

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le dix sept mai deux mille seize, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vingt trois mai deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Étaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLETT (points 1 à 10 et 12 à 16, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, Maires-Adjointes ; JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, V. RADAOARISOA, E. CHAMBON, FONTAINE-BORDENAVE (points 1 à 2 et 4 à 16), JM. GASSELIN, S. LE ROUZESS, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY (points 1 à 7 et 9 à 16), C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

Absents représentés : D. LAFON (à S. CROCI), JP. AUBRUN (à C. BIGRET), R. BENMERADI (à E. CHAMBON), ME. MORIN (à P. RIBATTO), AM. MERCADIER (à F. GAGNARD), JL. DELERIN (à JM. DURAND)

Absents excusés : A. BULLETT (point 11), V. FONTAINE-BORDENAVE (point 3), T. NAPOLY (point 8)

Absent : J. N'GALLE-EBOA, JJ. FREDOUILLE

Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le 21 mars 2016 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **FINANCES**

1 - Budget Ville : Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal, après un vote par chapitre, à la majorité absolue, décide d'approuver la décision modificative du budget principal communal 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BP 2016	DM1	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 194 890.79	76 800.00	6 271 690.79
012	Charges de personnel	19 997 369.00	-	19 997 369.00
014	Atténuation des produits	252 000.00	-	252 000.00
65	Autres charges de gestion courante	7 878 720.50	111 100.00	7 989 820.50
	Total dépenses de gestion	34 322 980.29	187 900.00	34 510 880.29

66	Charges financières	700 000.00	-	700 000.00
67	Charges exceptionnelles	34 500.00	30 000.00	64 500.00
022	Dépenses imprévues	-	-	-
Total dépenses réelles de fonctionnement		35 057 480.29	30 000.00	35 275 380.29
023	Virement en section d'investissement	1 605 602.35	-	1 605 602.35
042	Dotations aux amortissements	818 854.91	-	818 854.91
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		2 424 457.26	-	2 424 457.26

Dépenses totales de fonctionnement	37 481 937.55	217 900.00	37 699 837.55
---	----------------------	-------------------	----------------------

D002 - Déficit de fonctionnement reporté	-	-	-
---	----------	----------	----------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	37 481 937.55	217 900.00	37 699 837.55
--	----------------------	-------------------	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BP 2016	DM1	TOTAL
013	Atténuation des charges	433 200.00	-	433 200.00
70	Produits des services, domaines et ventes	4 016 962.00	-	4 016 962.00
73	Impôts et taxes	24 386 572.00	111 565.33	24 498 137.33
74	Dotations et participations	7 464 899.00	- 10 824.00	7 454 075.00
75	Autres produits de gestion courante	449 084.00	-	449 084.00
Total recettes de gestion		36 750 717.00	100 741.33	36 851 458.33
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	200 000.00	-	200 000.00
Total recettes réelles de fonctionnement		36 950 717.00	100 741.33	37 051 458.33
042	Ordre entre sections	93 502.00	-	93 502.00
043	Ordre au sein de la section	-	-	-
Total recettes d'ordre de fonctionnement		93 502.00	-	93 502.00

Recettes totales de fonctionnement	37 044 219.00	100 741.33	37 144 960.33
---	----------------------	-------------------	----------------------

R002 - Excédent de fonctionnement	6 209 913.15		6 209 913.15
--	---------------------	--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	43 254 132.15	100 741.33	43 354 873.48
--	----------------------	-------------------	----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP 2016 + RAR	DM1	TOTAL
20	Immobilisation incorporelles (sauf 204)	809 265.84	-	809 265.84
204	Subventions d'équipements	958 000.00	-	958 000.00
21	Immobilisations corporelles	7 041 062.75	-	7 041 062.75
23	Immobilisations en cours	5 053 803.48	150 000.00	5 203 803.48
Total dépenses d'équipement		13 862 132.07	150 000.00	14 012 132.07

10	Participations et créances rattachées	-	-	-
13	Subventions d'investissement	335 220.00	-	335 220.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 427 710.00	-	1 427 710.00
26	Participations et créances rattachées	300 000.00	-	300 000.00
27	Autres immobilisations financières	150 000.00	-	150 000.00
Total dépenses réelles d'investissement		16 075 062.07	150 000.00	16 225 062.07
040	Ordre entre section	93 502.00	-	93 502.00
041	Opérations patrimoniales	150 000.00	-	150 000.00
Total dépenses d'ordre d'investissement		243 502.00	-	243 502.00

Dépenses totales d'investissement	16 318 564.07	150 000.00	16 468 564.07
--	----------------------	-------------------	----------------------

D001 - Déficit d'investissement reporté	561 813.01		561 813.01
--	-------------------	--	-------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	16 880 377.08	150 000.00	17 030 377.08
---	----------------------	-------------------	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP 2016 + RAR	DM1	TOTAL
13	Subventions d'investissement	4 135 001.20	-	4 135 001.20
16	Emprunt	5 400 000.00	-	5 400 000.00
21	Immobilisations corporelles	-	-	-
23	Immobilisations en cours	132 944.44	-	132 944.44
Total recettes d'équipement		9 667 945.64	-	9 667 945.64
10	Dotations, fonds divers et réserves (yc 1068)	692 974.18	-	692 974.18
27	Autres immobilisations financières	-	150 000.00	150 000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000.00	-	5 000.00
024	Produits des cessions	3 940 000.00	-	3 940 000.00
Total recettes réelles		14 305 919.82	150 000.00	14 455 919.82
040	Ordre entre section	818 854.91	-	818 854.91
021	Virement de la section de fonctionnement	1 605 602.35	-	1 605 602.35
041	Opérations patrimoniales	150 000.00	-	150 000.00
Total recettes d'ordre d'investissement		2 574 457.26	-	2 574 457.26

Recettes totale d'investissement	16 880 377.08	150 000.00	17 030 377.08
---	----------------------	-------------------	----------------------

R001 - Excédent d'investissement reporté	-		-
---	----------	--	----------

Total des recettes d'investissement cumulées	16 880 377.08	150 000.00	17 030 377.08
---	----------------------	-------------------	----------------------

[Mme MARAZANO, Mme ZINGER, Mme SOMMIER, M. BUCHET, M. CICERONE, M. MERGY, Mme BEKIARI s'abstiennent]

➤ RESSOURCES HUMAINES

2 - Revalorisation des taux horaires de rémunération pour des vacances de dermatologue intervenant au sein du Centre municipal de santé

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de revaloriser le taux horaire brut de rémunération des vacances de dermatologue à 47€ bruts.

➤ POPULATION

3 - Approbation de la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'adhésion de la commune à la centrale d'achat syndicat interdépartemental funéraire de la région parisienne et autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion à la centrale d'achats du SIFUREP et tous les documents liés aux marchés publics proposés par celle-ci et utilisés par la ville.

➤ SCOLAIRE

4 - Désignation des représentants du Conseil Municipal auprès des Conseils d'écoles

Le Conseil Municipal, après avoir procédé aux opérations d'élection, à la majorité des suffrages exprimés, décide de désigner les conseillers municipaux suivants représentant du Conseil Municipal auprès des Conseils d'Ecoles :

Ecole	Candidat	Suffrages	Sont désignés représentants
Maternelle Scarron	E. Chambon	20 pour - 7 abstentions - 0 contre	E. Chambon
Maternelle Jean Macé	R. Lhoste	20 pour - 7 abstentions - 0 contre	R. Lhoste
Maternelle La Roue	D. Lafon	20 pour - 7 abstentions - 0 contre	D. Lafon
Maternelle Ormeaux	AM. Mercadier	20 pour - 7 abstentions - 0 contre	AM. Mercadier
Maternelle Pervenches	C. Alvaro	20 pour - 7 abstentions - 0 contre	C. Alvaro
Maternelle Renards	M. Porcheron	20 pour - 7 abstentions - 0 contre	M. Porcheron
Elémentaire Roue A	F. Gagnard JL. Delerin	20 pour - 7 abstentions - 0 contre	F. Gagnard JL. Delerin
Elémentaire Roue B	F. Gagnard JL. Delerin	20 pour - 7 abstentions - 0 contre	F. Gagnard JL. Delerin
Elémentaire Ormeaux	M. Faye	20 pour - 7 abstentions - 0 contre	M. Faye
Elémentaire Pervenches	M. Fouliard	20 pour - 7 abstentions - 0 contre	M. Fouliard
Elémentaire Renards	V. Fontaine-Bordenave	20 pour - 7 abstentions - 0 contre	V. Fontaine-Bordenave
Elémentaire Le Parc	C. Bigret	20 pour - 7 abstentions - 0 contre	C. Bigret

[Mme MARAZANO, Mme ZINGER, Mme SOMMIER, M. BUCHET, M. CICERONE, M. MERGY, Mme BEKIARI ne prennent pas part au vote]

➤ SPORTS

5 - Subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du Collège des Ormeaux pour la participation de son équipe de danse aux Championnats de France

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, d'accorder une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1700 euros qui permettra à l'équipe formée de douze danseuses et de deux accompagnatrices de participer au championnat de France UNSS et autorise le Maire à signer la convention relative à cette subvention.

[M. BUCHET, M. MERGY, ne prennent pas part au vote]

➤ **CULTURE**

6 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Etablissement Public Administratif du CCJL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les formalités nécessaires au versement de la subvention de 111 100€ auprès de l'Etablissement Public Administratif CCJL.

7 - Subvention exceptionnelle complémentaire Association CCJL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire de 30 000 € à l'association CCJL afin de sécuriser financièrement sa dissolution prévue fin juin 2016.

➤ **INTERCOMMUNALITE**

8 - Désignation des représentants de la commune à la commission locale d'évaluation des charges territoriales de Vallée Sud Grand Paris ainsi qu'à l'Etablissement Public Administratif du Théâtre des Sources

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à l'élection des représentants de la ville dans les organismes ci-dessous :

Commission locale d'évaluation des charges territoriales de l'Etablissement Public Territorial	Titulaire : Jean-Michel DURAND Suppléant : Jean-Luc DELERIN
EPA Théâtre des Sources	Suzanne BOURDET Annie SOMMIER

➤ **VIE ASSOCIATIVE**

9 - Subventions accordées aux associations dans le cadre de l'appel à projets « Animations des quartiers » 2016

Le Conseil Municipal décide d'attribuer dans le cadre de l'appel à projets « animations des quartiers » 2016 les subventions suivantes :

Association	Projet	Montant attribué en euros	Vote
Camargo	Festival de danses ouvertes	8000	Unanimité des suffrages exprimés Mme Galante-Guilleminot ne prend pas part au vote
Association socio-culturelle des Sorrières	Atelier couture avec projet de recyclage de vêtements	760	Unanimité
Croix Rouge Française	Création d'une vestiboutique et d'activités dans le quartier Scarron	12000	Unanimité
Escrime pour tous	Escrime parents-enfants	1285	Unanimité
Le collectif des affranchis	Projet Belles dessous	1100	Unanimité
Dysfarent	Difficultés d'apprentissage- comment aider nos enfants ? « Ckoi le 10 »	2000	Unanimité des suffrages exprimés Mme Alavro – M. Gasselin ne prennent pas part au vote
ASF	Divers projets portés par les différentes sections	24000	Unanimité
	Total	49145	

10 - Approbation de la convention de partenariat entre la Commune de Fontenay-aux-Roses et l'association « La Ludothèque/Le Manège aux Jouets »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat entre la Commune et l'association « La Ludothèque/Le Manège aux Jouets » fixant son terme au 31 décembre 2019 ; autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que les ajustements et les modifications non substantiels rendus nécessaires par l'évolution des besoins de l'association et / ou de la Ville durant la durée de la convention.

> URBANISME-TRAVAUX-AMENAGEMENT

11 - Création d'une servitude de surplomb sur le terrain de l'Ecole des Pervenches au profit de la propriété sise 22 rue Durand Benech pour la pose d'une isolation thermique par l'extérieur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter de grever la parcelle cadastrée en section C n°98 située 20B rue Durand Benech, d'une servitude de surplomb, de passage et de tour d'échelle au profit de la propriété sise 22 rue Durand Benech, cadastrée en section C n°115 et appartenant à M. et Mme Charvet.
- d'autoriser le Maire ou son représentant, dûment habilité à cet effet, à signer tout acte, pièce et document se rapportant à l'établissement de cette servitude et de convenir des conditions et modalités de celle-ci

12 - Complément de subvention au bénéfice de l'Association « Les Villes du RER B sud »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200.00 € à l'Association « Les Villes du RER B Sud »

13 - Nouvelle redevance pour occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux sur les réseaux de gaz

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public de son territoire pour les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et distribution de gaz,
- de fixer le mode de calcul conformément aux dispositions du décret n° 2015-334 du 5 mars 2015 à son taux plafond réglementaire de 0,35 €, le mètre linéaire de canalisation.

14 - Redevance d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages de distribution d'eau et d'assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'instaurer la dite redevance pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution d'eau et d'assainissement,
- de fixer le mode de calcul conformément aux dispositions du décret n° 2009-1683 du 30 décembre 2009 aux montants plafonds réglementaires de 30 € par kilomètre hors branchements et de 2 € par mètre carré d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires, hors regards de réseaux d'assainissement.

Conformément aux dispositions de ce décret, ces montants plafonds évoluent au 1^{er} janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'index « ingénierie » défini au Journal Officiel du 1^{er} mars 1974.

> VOEUX

15 - Vœu présenté par Madame Françoise Zinger, Conseillère municipale et Monsieur Laurent VASTEL, Maire pour l'abandon du projet de délocalisation du tri et de la distribution du courrier de Fontenay-aux-Roses à Châtillon

*« La direction de la Poste souhaite, comme elle avait déjà tenté de le faire en 2007, délocaliser le tri et la distribution du courrier de Fontenay à Châtillon.
Une telle décision, si elle devait être appliquée, aggraverait de façon importante les conditions de travail des facteurs de Fontenay qui ont manifesté leur opposition par une journée de grève samedi 21 mai et en faisant signer une pétition qui a reçu un très bon accueil des Fontenaisiens.*

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 23 mai 2016, affirme son soutien aux facteurs de Fontenay et demande à La Poste de renoncer à son projet de délocalisation du tri et de la distribution du courrier de Fontenay à Chatillon. »

Vœu adopté à l'unanimité

16 – Vœu déposé par Monsieur Jean-Claude PORCHERON conseiller municipal délégué à la sécurité, aux droits des femmes et des familles, en soutien à la Police Nationale et à la Police Municipale après la publication d'une affiche de la CGT

Le 16 avril dernier le syndicat Info'com de la CGT publiait sur son site internet une affiche téléchargeable montrant une matraque et un insigne de CRS près d'une flaque de sang titrée « la police doit protéger les citoyens et non les frapper ».

Le 18 avril le Ministre Bernard Cazeneuve adressait au secrétaire général de la CGT, monsieur Philippe Martinez, une lettre ouverte par laquelle il exprimait son indignation qualifiant de choquante et de violente cette campagne de communication.

L'ensemble de la classe politique a exprimé son désaccord profond sur cette campagne remettant en cause gravement la Police nationale dans une période où les services publics dédiés à la protection des personnes et au maintien de l'ordre sont très sollicités.

Dans le contexte des événements terroristes qui ont conduits le pays à l'état d'urgence, alors que de fréquentes manifestations sont le théâtre de violences urbaines, cette opération de communication choquante, pour reprendre les propos de Monsieur le Ministre Cazeneuve, contribue à opposer les citoyens les uns aux autres.

A Fontenay-aux-Roses, le travail quotidien des services de la Police Municipale avec les services de la Police Nationale est salué tant par nos concitoyens que par les autorités. Les nombreuses opérations communes conduites sur le terrain ont permis de résoudre un grand nombre de situations locales relevant de la sécurité des habitants. Cette collaboration citée comme exemplaire est fondée sur une relation professionnelle fondée sur la qualité des policiers, le respect des valeurs qui dictent leur travail au service de tous, et la confiance des citoyens.

Le tragique assassinat d'une policière Municipale à Montrouge le 8 janvier 2015 a montré que c'est le symbole Républicain qui est visé, sans distinction entre Police Municipale ou Nationale.

C'est ainsi qu'il est proposé au Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses d'adopter une motion de soutien aux services de la Police nationale, qu'ils soient locaux ou nationaux.

Vœu adopté à la majorité absolue

[Mme MARAZANO, Mme ZINGER ne prennent pas part au vote]

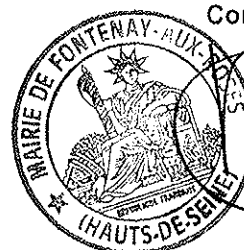
M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 27 juin 2016 à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures et dix minutes.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 30 mai 2016

**Le Maire
Conseiller Départemental**



Laurent VASTEL

POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville
www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie